



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture



©FAO/Daniel Hayduk

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PARLEMENTAIRES EN AFRIQUE FAVORISANT UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE, Y COMPRIS LE DROIT À UNE ALIMENTATION ADÉQUATE

Avril 2020

ODD:



Pays:

Région Afrique (avec des cibles particulières pour le Cameroun, Madagascar, la Sierra Leone et l'Ouganda)

Code du projet:

TCP/RAF/3612

Contribution de la FAO:

350 000 USD

Période de mise en œuvre:

19 octobre 2017 – 31 décembre 2019

Contacts:

Bureau régional de la FAO pour l'Afrique

FAO-RAF@fao.org

Partenaire

Parlement panafricain.

Bénéficiaires

Membres du Parlement panafricain, de l'Alliance parlementaire panafricaine en faveur de la sécurité alimentaire et la nutrition et de la Commission de l'Union africaine; personnel des départements de l'économie rurale et de l'agriculture. Les bénéficiaires indirects étaient les gouvernements de tous les pays membres et leurs populations, en particulier les groupes pauvres et vulnérables, dont une majorité de femmes, les nourrissons et les jeunes enfants.

Contribution au Cadre de programmation par pays

Même si le projet n'était pas directement aligné sur les CPP des pays, il a directement contribué à l'Initiative régionale pour éradiquer la faim sur le continent d'ici 2025.



DESCRIPTION DU PROJET

Malgré de remarquables progrès enregistrés dans certaines sous-régions et certains pays du continent, la situation générale de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) en Afrique accuse un retard par rapport aux tendances mondiales. On estime qu'environ une personne sur quatre en Afrique subsaharienne et une sur cinq sur le continent était sous-alimentée en 2015. Bien que la prévalence globale de la faim en Afrique subsaharienne ait diminué en chiffres absolus de 30 pour cent entre 1990-1992 et 2015, la sous-alimentation a augmenté au cours de la même période et les progrès réalisés dans la lutte contre la faim ne se sont pas traduits par une amélioration de la situation nutritionnelle. La région n'est pas bien placée pour atteindre la plupart des objectifs de l'Assemblée mondiale de la Santé en matière de nutrition pour la prochaine décennie.

En 2014, les dirigeants africains se sont engagés par la Déclaration de Malabo à porter le retard de croissance à un taux de 10 pour cent d'ici 2025, avec pour objectif d'éradiquer la faim en Afrique au cours de la prochaine décennie. La Stratégie régionale africaine de la nutrition 2015-2025 précise le rôle spécifique de la Commission de l'Union africaine (CUA) dans l'élimination de la faim et de la malnutrition. Les faits ont montré que les politiques et les cadres les plus efficaces en matière de SAN sont ceux qui sont ancrés dans les législations nationales. Bien que le droit à une alimentation adéquate soit explicitement reconnu dans sept constitutions nationales en Afrique, et implicitement dans 18 autres, des défis structurels doivent encore être relevés et un environnement favorable à la SAN établi. Compte tenu de leur rôle de contrôle législatif, budgétaire et politique, les parlementaires sont des partenaires essentiels dans la lutte pour l'éradication de la pauvreté et de la malnutrition.

En mai 2016, lors de la quatrième session ordinaire du deuxième Parlement panafricain, plus de cent parlementaires de toute l'Afrique se sont engagés à créer l'Alliance parlementaire panafricaine en faveur de la sécurité alimentaire et la nutrition. Cette dernière a été lancée en octobre 2016 et un protocole d'accord a été signé entre le Parlement panafricain et la FAO dans le but de donner la priorité aux questions relatives à la SAN afin d'atteindre les objectifs de développement de l'Afrique, d'établir l'Alliance parlementaire panafricaine en faveur de la sécurité alimentaire et la nutrition en tant que plateforme régionale pour les parlementaires africains et d'examiner et de trouver un accord sur les questions essentielles liées à la SAN. Le projet répondait à une demande d'assistance formulée auprès de la FAO pour faire progresser le droit à une alimentation adéquate et à une nutrition optimale en Afrique.

IMPACT

Grâce au projet, la capacité des parlementaires à créer des cadres législatifs et institutionnels nationaux adaptés et efficaces pour atteindre la SAN et concrétiser progressivement le droit à une alimentation adéquate a été renforcée. Les quatre pays cibles du projet disposent désormais de l'équivalent d'une alliance parlementaire nationale en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. D'autres pays africains ont aussi établi des alliances parlementaires nationales, ce qui renforce la dynamique insufflée par le projet.

RÉALISATION DES RÉSULTATS

Trois produits étaient attendus du projet: un renforcement des capacités des membres du Parlement panafricain à placer la SAN au plus haut niveau des priorités des travaux politiques et législatifs; un renforcement de l'Alliance parlementaire panafricaine en faveur de la sécurité alimentaire et la nutrition pour défendre et soutenir la mise en œuvre de lois-cadres relatives à la SAN à tous les niveaux; la promotion de l'intégration de la SAN dans les cadres juridiques nationaux des pays cibles. Ces trois produits ont tous été réalisés au-delà des objectifs fixés. Dans les quatre pays cibles, du matériel technique et de plaidoyer a été diffusé et utilisé pour informer et former les parlementaires. Un soutien direct a été fourni pour l'élaboration d'un plan de travail et d'une stratégie de communication de l'Alliance parlementaire panafricaine en faveur de la sécurité alimentaire et la nutrition afin de donner une plus grande visibilité aux pays qui mettent en place des mesures législatives et politiques en matière de SAN. Un soutien technique a également été apporté à l'élaboration d'une loi-cadre régionale visant à ancrer les politiques et programmes relatifs à la SAN dans les législations nationales. Dans chaque pays cible, une évaluation juridique et institutionnelle a été réalisée et au moins un atelier de développement des capacités juridiques nécessaires à l'intégration de la SAN dans les cadres juridiques nationaux a été organisé. Enfin, chaque pays cible a reçu un soutien technique pour le développement d'alliances parlementaires nationales en faveur de la SAN par le biais d'ateliers nationaux sur le plaidoyer, ce qui a permis aux quatre pays de disposer de l'équivalent d'une alliance parlementaire nationale à la fin du projet.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET

Toutes les activités prévues dans le plan de travail, ainsi que plusieurs autres qui n'avaient pas été envisagées au moment de la conception du projet, ont été réalisées dans les délais fixés. Le projet était tributaire des situations et des réalités politiques nationales et s'y est adapté. Les activités ont été mises en œuvre dans les limites du budget prévu.

Les risques potentiels envisagés au moment de la conception du projet étaient la faible influence des membres du Parlement panafricain sur les parlements nationaux, l'instabilité politique ou un engagement politique insuffisant, l'insuffisance des contributions des parties prenantes, une appropriation insuffisante par les membres du Parlement panafricain et les parties prenantes régionales et nationales, la faible coopération entre les institutions concernées et des difficultés au niveau de la gouvernance du projet. Ces risques, dont la plupart étaient liés à la nature et à la sensibilité politique du projet, ont été gérés efficacement par l'équipe du projet, en collaboration avec les collègues des bureaux pays de la FAO et les partenaires du projet.

MESURES DE SUIVI À L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT

La dynamique créée par les activités du projet doit être soutenue. Le Parlement panafricain a un rôle crucial à jouer à cet égard, tandis que le projet de loi type sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui a été élaboré durant le projet devrait servir de point d'ancrage aux développements futurs. La priorité doit être donnée au soutien à de nouvelles consultations sous-régionales visant l'adoption du projet de loi type.

DURABILITÉ

1. Développement des capacités

Grâce à l'identification des forces et des faiblesses des cadres juridiques, politiques et institutionnels nationaux, les domaines d'action futurs et les cadres sur lesquels les fonder ont été examinés avec les contreparties nationales. Au niveau régional, le projet de loi-cadre fournit une excellente structure pour guider les futures actions législatives nationales et régionales en matière de SAN et de droit à l'alimentation.

D'importants partenariats ont été établis entre les bureaux de pays de la FAO et les parlements et parlementaires nationaux. La collaboration entre la FAO et les parlementaires sur l'ensemble du continent a également été encouragée et approfondie. Ces partenariats doivent être cultivés et maintenus dans le temps.

2. Égalité des sexes

Les femmes ont participé activement à toutes les activités du projet, l'accent étant mis sur le principe des droits de l'homme de non-discrimination dans les différents documents élaborés et diffusés auprès des partenaires et des parties prenantes.

3. Durabilité environnementale

Le projet n'a pas abordé la question de la durabilité environnementale, si l'on excepte quelques considérations d'ordre général.

4. Approche fondée sur les droits de l'homme, notamment le droit à l'alimentation et à un travail décent

Les lignes directrices en matière d'approche fondée sur les droits de l'homme et de droit à l'alimentation étaient au cœur des activités du projet. Des ateliers ont été organisés et des documents ont été élaborés en étroite concordance avec ces directives. Le thème de l'emploi décent a également été introduit et discuté à de nombreuses reprises, mais il était dans l'ensemble moins central.

5. Durabilité technologique

Le projet s'est efforcé de renforcer les capacités et les connaissances des contreparties et acteurs nationaux afin qu'ils puissent poursuivre les travaux dans les domaines cruciaux pour faire avancer la SAN et le droit à l'alimentation. Des ateliers et des formations ont eu lieu, des partenariats ont été établis et des documents et outils ont été élaborés à cette fin.

6. Durabilité économique

Tous les produits développés dans le cadre du projet sont abordables et disponibles en ligne pour un large public. Ils ont également été fournis (ainsi que d'autres produits) à toutes les parties prenantes du projet lors des ateliers et des formations.



©FAO/Christena Dowsett

DOCUMENTS ET MATÉRIEL DE DIFFUSION PRODUITS AU COURS DU PROJET

- Rapport de l'atelier de lancement du projet. Compte-rendu d'atelier.
- Note d'orientation pour la réalisation d'une évaluation juridique. Document technique.
- Rapport de fin de mission. Mission en Afrique du Sud. Sisay Yeshanew.
- Rapport de fin de mission. Mission à Madagascar. Simon Blondeau.
- Rapport de fin de mission. Mission en Sierra Leone. Simon Blondeau.
- Rapport de fin de mission. Mission en Sierra Leone. Sisay Yeshanew.
- Rapport de fin de mission. Mission en Ouganda. Simon Blondeau.
- Rapport de fin de mission. Mission en Ouganda. Sisay Yeshanew.
- Plan de travail de l'Alliance parlementaire panafricaine en faveur de la sécurité alimentaire et la nutrition. Document de travail.
- Stratégie de communication de l'Alliance parlementaire panafricaine en faveur de la sécurité alimentaire et la nutrition. Document de travail.
- Rapport de fin de mission. Mission au Rwanda. Sisay Yeshanew.
- Rapport de fin de mission. Mission en Ouganda. Sisay Yeshanew.
- Communiqué final de l'atelier de renforcement de capacités destiné aux parlementaires panafricains sur les aspects techniques de la SAN et du droit à une alimentation adéquate. Déclaration de clôture de l'atelier.
- Rapport de fin de mission. Mission en Afrique du Sud. Simon Blondeau.
- Rapport de fin de mission. Mission en Afrique du Sud. Sisay Yeshanew et Lalaina Ravelomanantsoa.
- Rapport de fin de mission. Mission en Sierra Leone. Sisay Yeshanew.
- Rapport de fin de mission. Mission au Cameroun. Simon Blondeau.
- Rapport de fin de mission. Mission en Ouganda. Simon Blondeau.
- Rapport de fin de mission. Mission en Ouganda. Sisay Yeshanew.
- Rapport de fin de mission. Mission à Madagascar. Simon Blondeau.
- Analyse du cadre juridique régissant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le droit à une alimentation adéquate au Cameroun. Rapport d'évaluation juridique national.
- Rapport sur les entités parlementaires au Cameroun. Rapport d'évaluation juridique national.
- Examen du cadre politique, juridique et institutionnel gouvernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le droit à l'alimentation à Madagascar. Rapport d'évaluation national.
- A review of national laws and policies for Sierra Leone.* Rapport d'évaluation juridique national.
- Report on the state of the art on food security and nutrition related mandates and structures in the Sierra Leone Constitution, Parliament and Parliamentary Committees, existence of parliamentary alliances and way forward.* Rapport d'évaluation du cadre institutionnel national.
- A review of national laws and policies for Uganda.* Rapport d'évaluation national.
- Parliamentary mandate and structures in promoting, protecting the right to adequate food in Uganda.* Rapport d'évaluation du cadre institutionnel national.
- Rapport de synthèse sur la consultation régionale pour l'Afrique orientale et australe. Compte-rendu d'atelier.
- Projet de loi type sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique. Projet de loi.
- Parliamentarians call for more action on food security and nutrition.* FAO Story.
<http://www.fao.org/africa/news/detail-news/en/c/1187464/>
- Le droit à une alimentation adéquate dans les constitutions. Note juridique thématique.
<http://www.fao.org/3/ca3518fr/ca3518fr.pdf>
- Lois-cadres portant sur le droit à une alimentation adéquate. Note juridique thématique.
<http://www.fao.org/3/ca3519fr/ca3519fr.pdf>
- Légiférer pour une alimentation et une nutrition adéquate dans les écoles. Note juridique thématique.
<http://www.fao.org/3/ca3520fr/ca3520fr.pdf>
- Création d'un environnement juridique propice à une gouvernance responsable des régimes fonciers. Note juridique thématique.
<http://www.fao.org/3/ca3521fr/ca3521fr.pdf>
- Un environnement juridique favorable à l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. Note juridique thématique.
<http://www.fao.org/3/ca3522fr/ca3522fr.pdf>
- Approches législatives pour améliorer la nutrition. Note juridique thématique.
<http://www.fao.org/3/ca3523fr/ca3523fr.pdf>
- Mesures législatives visant à éradiquer la pauvreté rurale. Note juridique thématique.
<http://www.fao.org/3/ca3524fr/ca3524fr.pdf>

RÉALISATION DES RÉSULTATS – MATRICE DU CADRE LOGIQUE

Impact attendu	Amélioration de la sécurité alimentaire et optimisation de la nutrition en Afrique		
Résultat	Les capacités à mettre en place un environnement législatif favorable à la sécurité alimentaire et à une nutrition optimale avec la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate sont améliorées		
	Indicateur (s)	Nombre d’alliances nationales officiellement établies en faveur de la SAN en Afrique.	
	Situation de référence	Un pays.	
	Objectif final	Quatre pays.	
	Commentaires et mesures de suivi à adopter	Les quatre pays cibles ont désormais établi l’équivalent d’une alliance parlementaire nationale en faveur de la sécurité alimentaire et la nutrition. En outre, d’autres pays africains ont également créé des alliances parlementaires nationales, ce qui renforce l’élan initié par le projet. La dynamique enclenchée doit être soutenue. La FAO et le Parlement panafricain ont un rôle crucial à jouer pour la soutenir et la pérenniser, tandis que le projet de loi type sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui a été élaboré dans le cadre du projet pourrait servir de point d’ancrage.	
Produit 1	Les capacités des membres du Parlement panafricain sont renforcées afin de positionner la SAN au plus haut niveau des calendriers politiques et législatifs		
	Indicateurs	Objectifs	Réalisé
			Oui
Situation de référence			
Commentaires	Dans les quatre pays cibles, ainsi que lors des ateliers régionaux (atelier de lancement, formation et atelier de clôture), du matériel technique et de plaidoyer a été diffusé et utilisé pour informer et former les parlementaires. Parallèlement, chaque pays cible a bénéficié d’au moins une formation en matière de SAN pour renforcer les capacités des parlementaires à légiférer en ce domaine, tandis qu’une importante session régionale de développement des capacités a eu lieu en Afrique du Sud au début de l’année 2019.		
Activité 1.1	Fournir du matériel et des outils sur la SAN		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	La diffusion de matériel, d’outils, de publications et d’informations a eu lieu au niveau régional, ainsi que dans chaque pays cible. Sept notes juridiques thématiques sur des questions clés relatives à la SAN ont été élaborées à l’intention des parlementaires et diffusées: 1) Le droit à une alimentation adéquate dans les constitutions; 2) Les lois-cadres sur le droit à une alimentation adéquate; 3) Légiférer pour une alimentation et une nutrition adéquates dans les écoles; 4) Un environnement juridique favorable à la gouvernance responsable des régimes fonciers; 5) Un environnement juridique favorable à l’investissement responsable dans l’agriculture et les systèmes alimentaires; 6) Les approches législatives pour améliorer la nutrition; 7) Les mesures juridiques pour éradiquer la pauvreté rurale.	
Activité 1.2	Organiser des formations sur la SAN		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Des sessions de formation et de sensibilisation pour le développement de capacités multisectorielles ont été organisées pour les membres du Parlement panafricain. Les membres de l’Alliance parlementaire panafricaine en faveur de la sécurité alimentaire et la nutrition ont participé au premier Sommet mondial des Fronts parlementaires contre la faim et la malnutrition et que les domaines prioritaires de l’Alliance ont été inclus dans les principaux documents finaux. Des ateliers de sensibilisation sur le rôle des parlementaires se sont déroulés dans chaque pays cible, couplés à la promotion de synergies aux niveaux sous-régional et régional. Des ateliers de renforcement des capacités en matière de législation en faveur de la SAN ont eu lieu dans chaque pays cible.	

Produit 2	L'Alliance parlementaire panafricaine en faveur de la sécurité alimentaire et la nutrition est renforcée dans le but de défendre et de soutenir la mise en œuvre de lois-cadres relatives à la SAN à tous les niveaux		
	Indicateurs	Cible	Réalisé
			Oui
Situation de référence			
Commentaires	Le projet a apporté un soutien direct et proactif à l'élaboration d'un plan de travail de l'Alliance parlementaire panafricaine en faveur de la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que d'une stratégie de communication visant à donner une plus grande visibilité aux pays qui mettent en place des mesures législatives et politiques en matière de SAN. En outre, un soutien technique proactif a été fourni à l'élaboration d'une loi-cadre régionale qui favorisera la mise en place de cadres juridiques et d'instruments législatifs appropriés pour ancrer les politiques et programmes de sécurité alimentaire et de nutrition dans les législations nationales sur tout le continent.		
Activité 2.1	Élaboration du plan de travail de l'Alliance parlementaire panafricaine en faveur de la sécurité alimentaire et la nutrition		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Le plan de travail a été élaboré et soumis à l'Alliance.	
Activité 2.2	Conception d'un modèle de loi-cadre pour la région africaine		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Le projet de loi type sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique a été élaboré, partagé, discuté et adopté pour consultation. Entre-temps, la première consultation régionale sur le projet de loi type a été organisée en collaboration avec le Parlement panafricain et la CUA et a réuni plus de 40 participants des parlements et des gouvernements d'Afrique orientale et australe. L'événement a permis d'examiner, de commenter et d'améliorer le premier projet de loi type afin de mieux refléter les perspectives de tous les pays et institutions représentés.	
Activité 2.3	Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication avec l'Alliance parlementaire panafricaine en faveur de la sécurité alimentaire et la nutrition		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	La stratégie a été élaborée et soumise à l'Alliance.	

Produit 3	L'intégration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du droit à l'alimentation dans les cadres juridiques nationaux des pays cibles est promue		
	Indicateurs	Cible	Réalisé
			Oui
Situation de référence			
Commentaires	Une évaluation juridique nationale a été réalisée dans chaque pays cible afin d'identifier les éventuelles lacunes dans la législation ou du suivi de la SAN. En outre, des évaluations institutionnelles ont été entreprises dans les pays cibles et chaque pays a bénéficié d'au moins un atelier de développement des capacités juridiques en soutien à l'intégration de la SAN dans les cadres juridiques nationaux. Chaque pays cible a de surcroît bénéficié d'un soutien technique pour l'établissement d'alliances parlementaires nationales en faveur de la SAN par le biais d'ateliers nationaux sur le plaidoyer. Enfin, les leçons apprises, les défis et les potentialités ont été diffusés par le biais de différents documents d'information, tandis que le séminaire de clôture organisé fin 2019 avait notamment pour but de partager les bonnes pratiques à travers le continent.		
Activité 3.1	Évaluer la situation de la SAN dans les quatre pays		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Quatre rapports nationaux d'évaluation juridique ont été rédigés et validés au cours du projet. En outre, trois rapports nationaux d'évaluation institutionnelle ont été rédigés et validés, le quatrième pays faisant l'objet d'un rapport unique combinant tous les éléments.	
Activité 3.2	Renforcement des capacités en matière de cadres juridiques relatifs à la SAN		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Des ateliers de sensibilisation sur le rôle des parlementaires ainsi que des ateliers de développement des capacités à légiférer en faveur de la SAN ont été organisés dans chaque pays cible.	
Activité 3.3	Réalisation d'un plaidoyer pour l'établissement d'alliances parlementaires nationales en faveur de la SAN		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	L'équipe du projet a soutenu et contribué à la création d'une alliance parlementaire nationale en Ouganda, en Sierra Leone et au Cameroun, ainsi qu'à la réorganisation de l'alliance parlementaire nationale à Madagascar.	
Activité 3.4	Documentation des leçons apprises et partage des défis et des potentialités		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Des documents de communication visant à partager au niveau mondial les réalisations du projet et les expériences de l'Alliance parlementaire panafricaine en faveur de la sécurité alimentaire et la nutrition ont été développés et publiés. Ces actions s'ajoutent à l'exposition des membres de l'Alliance aux expériences et aux leçons apprises dans d'autres pays et régions.	

Partenariats et diffusion

Pour plus d'information veuillez contacter: Reporting@fao.org

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie